INNOVATION PÉDAGOGIQUE (2022)

Appel à projets 2022

Adresse de publication de l'appel à projets : https://u-paris.fr/aap-innovations-pedagogiques-2022/

CONTACT 1
OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS 1
PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS 1
Conditions de portage : 1
DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS 2
CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE 2
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES 3
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ 3
PROCÉDURE DE SÉLECTION 3
CRITÈRES D'ÉVALUATION 4
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT 4
OBLIGATIONS DE SUIVI 4
MODALITÉS DE SOUMISSION 4

CONTACT

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants à l'adresse : idex.formation@u-paris.fr

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel doit permettre de développer un haut niveau d'innovation pédagogique et d'hybridation dans les formations, notamment internationales. Il s'agit de consolider la culture de l'innovation pédagogique au sein de la communauté d'Université Paris Cité.

PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

Dans la perspective de contribuer à l'évolution des pratiques et la diffusion de l'innovation, cet appel à projets est dédié à toute initiative innovante favorisant le développement de nouvelles approches pédagogiques, l'apprentissage et l'enseignement en distanciel, et ce dans une optique d'amélioration de la réussite étudiante, de l'évolution des pratiques professionnelles des enseignant·es-chercheur·es, d'ouverture à l'international et/ou d'attractivité sur le territoire national des formations à fort potentiel.

Conditions de portage :

La/le porteur·euse du projet doit être enseignant·e-chercheur·e employé·e d'Université Paris Cité.

DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Les projets sont financés pour une durée maximale de 24 mois.
Le montant maximal de financement d'un projet est de 70 k€.

Pour rappel en cas d'achat d'équipements, de logiciels, de prestations de services les règles relatives aux marchés publics s'appliquent.

Les achats inférieurs à 25 k€ HT pourront se faire en autonomie, selon les prescriptions minimales suivantes :

- *Faire une mise en concurrence minimale (fortement conseillée mais pas obligatoire) de demande de 3 devis et de conserver la traçabilité de la procédure (échanges mails)*

Concernant les marchés supérieurs à 25 k€ HT une publication sur profil acheteur doit être réalisée. Pour toute interrogation vous pouvez vous rapprocher de la responsable financière de votre structure.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Lancement : **3 juin 2022**
- Webinaire d'information : avant fin juin 2022
- Date-limite de dépôt : **19 septembre 2022 à 12h**.
- Mise à disposition des réponses aux facultés : **21 septembre 2022**
- Evaluation + Présélection par les facultés **du 22 septembre au 13 octobre 2022**
- Evaluation / Sélection : Comité formation **18 octobre 2022**
- PV de décision à destination du COPIL StratEx : **21 octobre 2022**
- Validation des résultats en COPIL StratEx : **9 novembre 2022**.
- Courriers aux lauréats + fiche moyens : **10 novembre 2022**
- Publication des résultats : **18 novembre 2022**

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre projet il vous suffit de remplir le dossier de candidature en ligne disponible au lien suivant https://u-paris.fr/aap-innovations-pedagogiques-2022/ et de le renvoyer par mail à l'adresse idex.formation@u-paris.fr avant la date-limite de dépôt.

Le document de soumission comporte notamment :
▪ une fiche d'identité du projet ;
▪ une description du projet pédagogique poursuivi, illustrant la capacité de la porteuse ou du porteur à développer une approche nouvelle et ambitieuse. La description pourra notamment inclure un contexte du projet et se positionnera en termes de faisabilité et d'impact potentiel sur la réussite étudiante, avec des indicateurs mesurables.
▪ un budget prévisionnel (pluriannuel pour les projets de 2 ans). En cas de demande d'équipements, de logiciels, de prestations de services, un ou des devis indicatifs seront joints en fin de dossier conformément aux règles relatives aux marchés publics ;
▪ le(s) CV de la/du porteur·euse et des co-porteur·euse·s du projet (max. 2 pages par personne, hors liste des travaux et publications).

Un avis favorable de la direction de la composante de rattachement sera joint au dossier de soumission. Les demandes de décharges et/ou heures complémentaires (cf infra) devront être explicitement validées par la direction de la composante. Les décharges feront l'objet d'une compensation sous forme de vacations auprès de la composante.

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet est le français, y compris pour les projets liés à des bi-diplômes internationaux.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 30 novembre 2022 au 30 novembre 2024.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage),
- les vacations (au taux de 50€ par heure) y compris celles permettant de mettre en place des décharges (96 heures maximum par personne).

Le temps de travail de l'équipe pédagogique en charge du projet peut prendre 2 formes cumulatives (pour le projet) :

- soit les UFR recevront une compensation sous forme de vacation (forfait à 50 euros/h) pour les décharges qu'elles auront accordées ;

- soit les UFR pourront accorder un maximum de 18 Heures Complémentaires par enseignant ou enseignant chercheur au-delà de leur service statutaire et dans le respect du cadrage des services enseignants et enseignants chercheurs en vigueur à Université Paris Cité.

Ces 2 modalités devront être validées par la direction de la composante au moment du dépôt du dossier de candidature.

Ces deux modalités ne pourront être mises en œuvre qu'à compter du 2nd semestre de l'année universitaire 2022-2023.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis dans les délais indiqués (**lundi 19 septembre 2022 à 12h00 heure de Paris au plus tard**)
2. L'ensemble des documents demandés dans le dossier de candidature doivent être fournis et les dossiers doivent être complets (l'avis de la direction des composantes de rattachement donnant l'accord pour les vacations/heures complémentaires demandées le cas échéant, fait partie intégrante du dossier de candidature).
3. Le projet doit entrer dans le périmètre et les critères de l'appel à projets.
4. La/le porteur·euse du projet doit être enseignant·e-chercheur·e employé·e d'Université Paris Cité.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité (conformité, complétude, dépôt dans les délais) ne seront pas soumis aux comités d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement. Une décision de non recevabilité sera adressée dans les 48h du dépôt du dossier. En cas de désaccord avec la décision de non-recevabilité, les candidat·es pourront déposer un recours en envoyant une demande argumentée à l'adresse idex.formation@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité des projets ;
- Evaluation des projets par les facultés sous la responsabilité des Commissions Formation facultaires ou de la commission ad hoc pour les projets inter-facultaires (évaluation par des experts : adéquation des moyens

(coût/calendrier/ressources/organisation), critères d'innovation, d'excellence, d'agilité, critères de mutualisation, d'optimisation, de transversalité, critères de massification, d'essaimage, de pérennisation);
- Interclassement des projets proposés pour financement par le Comité Formation d'Université Paris Cité
- Validation par le Comité de Pilotage StratEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement sur le site de l'université.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :
- Pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets ;
- Originalité du projet (caractère novateur, effet transformant) ;
- Intégration d'un dispositif d'évaluation des effets produits, de la valeur ajoutée et de l'impact pour les bénéficiaires ;
- Mutualisation des ressources et capacités à intégrer le dispositif dans le fonctionnement régulier de la composante (pérennité) ;
- Capacité à essaimer au-delà du périmètre initial, éventuellement dans d'autres domaines disciplinaires.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Le budget total disponible pour le présent appel est de 500 000 euros (TVA incluse).

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat·es s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :
- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- d'un bilan et analyse d'impact du projet (reprenant notamment les indicateurs définis dans le projet initial).

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat·e et devra être impérativement renseignée annuellement.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les projets pourront être déposés jusqu'au **lundi 19 septembre 2022 à 12h (heure de Paris)**

Pour soumettre votre projet il vous suffit de **remplir le dossier de candidature** disponible au lien suivant : https://u-paris.fr/aap-innovations-pedagogiques-2022/

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation parmi lesquels :
- L'avis de la direction des composantes impliquées au format pdf,
- Le cas échéant les devis d'équipements, de logiciels ou de prestations de services demandés.

IMPORTANT : Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse suivante : https://u-paris.fr/appels-a-projets/ où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement.
Il est possible de contacter si besoin les correspondants IdEx par courrier électronique, à l'adresse idex.formation@u-paris.fr